



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

Etaient présents :

M. PETITTA, Mme DIARD, M. OUAREM, M. AMRANE, Mme BOUCHON, M. GENDRE, Mme LELU VALNOT, M. ZAOUI, M. ROGER, Mme DE JESUS CARLOS, M. LEONHARDT, M. LIBANIO COUTINHO, Mme JAUNET, Mme VADROT, Mme GARCIA, Mme SOREL, M. VIMARD, Mme LEFORT, Mme DELEN, M. MOUCHEL, Mme CHERIF, M. LE MEUR, M. OBIANYOR, Mme CARCASSET, M. FERNANDEZ, M. POUCH, M. LAMAOU, M. ZLOWODZKI, Mme ROLLY, M. FOUILLEUL, Mme PETIT, Mme ESTEVE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme MAZEAU (pouvoir Mme DE JESUS CARLOS), M. DECOMBLE (pouvoir à M. AMRANE), M. LAROSE (pouvoir à Mme DIARD), M. DUPERRON (pouvoir à Mme LEFORT), Mme HUON (pouvoir à M. MOUCHEL), Mme GODAR (pouvoir à M. POUCH), M. PINTO CORDEIRO (pouvoir à Mme PETIT)

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h35.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

Approbation du procès verbaux des 29 septembre, 10 et 17 octobre 2017

Le procès verbal du 29 septembre est adopté par 36 voix pour et 3 abstentions (M. Fouilleul, Mme Petit, M. Pinto Cordeiro)

Les procès verbaux des 10 et 17 octobre sont adoptés à l'unanimité.

1 -Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

Dans le cadre de sa délégation M. Le Maire a signé 23 décisions au total :

- N° 2017/264 Convention à titre précaire - Logement situé au 1 avenue Emile Zola à Sainte-Geneviève-des-Bois - Type F2 3ème
- N° 2017/265 Formation des élus - Elues locales
- N° 2017/260 Formation du Personnel - Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole
- N° 2017/261 Convention partenariale - Chalouette Autisme
- N° 2017/262 Convention partenariale - Mosaïque
- N° 2017/263 Convention partenariale - Ordre de Malte, Maison Jeanne d'Arc
- N° 2017/272 Formation du Personnel - ADPEP91
- N° 2017/273 Formation du Personnel - AEC Conduite
- N° 2017/274 Formation du Personnel - Groupe Territorial
- N° 2017/253 Signature d'une convention entre l'association Passeurs de Culture et la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2017/257 Signature d'une convention avec la ville de Grigny pour des enfants en classe ULIS
- N° 2017/258 Signature d'une convention avec la ville de Brétigny sur Orge pour des enfants en classe ULIS
- N° 2017/268 Signature d'un contrat de cession avec la compagnie Les Arts et Mouvants
- N° 2017/243 Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération Française de char à voile - Vacances de Toussaint 2017
- N° 2017/244 Stages musicaux vacances de Toussaint 2017 - Convention de partenariat avec l'association Genovesik
- N° 2017/252 Parcours de musique - Convention de partenariat avec l'association Genovesik

N° 2017/254	Signature d'une convention de partenariat avec la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) - La Maison d'Adolescents - Saison 2017-2018
N° 2017/259	Signature de la convention relative aux intervenants extérieurs entre l'Inspection de l'Education Nationale et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2017/270	Convention de mise à disposition de personnel et de locaux municipaux à titre gratuit entre la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et l'association Les Arts et Mouvants - Cie à l'endroit des mondes allant vers
N° 2017/269	Convention de coproduction entre la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et l'Espace Photo
N° 2017/255	Contrat de fourniture et prestation de service : mise en lumière du Donjon - Signature de contrat
N° 2017/256	Restructuration et réhabilitation de l'ancienne piscine - Désamiantage/curage - Avenant n° 1
N° 2017/246	Convention relative à la concession d'un terrain, exploitation d'un chalet kiosque dans l'enceinte du Parc Pierre

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

2- Désignation d'un Conseiller communautaire

Il est procédé au vote, chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 39
- bulletins blancs ou nuls : 8
- suffrages exprimés : 31

A obtenu :

- Madame Laurence MAZEAU: 31voix

DESIGNE, Madame Laurence MAZEAU 3^{ème} Adjoint au Maire comme Conseillère Communautaire au sein de Cœur d'Essonne Agglomération

3 – Mise à jour du tableau des effectifs

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs:

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
Adjoint administratif ppal 2cl	33	+9		42
Adjoint d'animation ppal 2cl	10	+2		12
Adjoint technique ppal 2cl	53	+6		59
Agent social ppal 2cl	0	+1		1
Puéricultrice de classe supérieure	2	+1		3
TOTAL	98	19		117

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 4 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

4 – Création des emplois d'agents recenseurs, désignation du coordonnateur de l'enquête de recensement (C.C.R.) et du correspondant permanent de l'INSEE pour la mise à jour du R.I.L (Répertoire des Immeubles Localisés) : « CORIL »

DESIGNE Abdelouafi LANSARI, pour l'année 2018, comme Correspondant permanent de l'Insee pour le suivi et la mise à jour du Répertoire des Immeubles Localisés (CORIL) et pour la période du 18 janvier 2018 au 24 février 2018, comme Coordonnateur Communal de l'enquête de Recensement (CCR), chargé de la préparation, coordination et de la réalisation des enquêtes de recensement.

DECIDE pour la période du 18 janvier 2018 au 24 février 2018 la création d'emplois d'agents recenseurs en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison de 7 postes à temps non complet,

DECIDE de fixer forfaitairement la rémunération des agents recenseurs à hauteur 1022 euros brut,

DECIDE de rémunérer tout agent qui n'aurait pas rendu la totalité des documents correspondant au secteur attribué, soit parce qu'il aura interrompu son travail en cours, soit parce qu'il aura été recruté pour remplacer un agent recenseur démissionnaire ou empêché, conformément aux modalités des calculs arrêtées par l'INSEE :

- 0,85 euros par bulletin individuel,
- 0,61 euros par feuille de logement,
- 0,62 euros par dossier d'adresse collective,
- 0,71 euros par bordereau d'iris,

- 19,02 euros par séance de formation d'une demi-journée,
- 61,44 euros par tournée de reconnaissance,
- 61,44 euros pour la tenue du carnet de tournée,
- 61,44 euros pour l'accomplissement des opérations terminales.

DECIDE qu'il sera désigné parmi les agents recenseurs, l'assistant du coordonnateur et qu'il sera rémunéré à hauteur de 241,46 euros (salaire brut), salaire correspondant à toutes les missions dont il aura la charge pendant toute la période de la collecte, Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – Sorties des retraités de février à juin 2018

7 sorties sont proposées :

Sortie au Théâtre de Paris, « La Garçonnière » : Samedi 10 février 2018, **participation : 49,50 €**

Visite du Sénat : Lundi 19 février 2018, **participation : 18,00 €**

Spectacle « Hollidays on Ice » à Cergy Pontoise : Samedi 3 mars 2018, **participation : 40 €**

Visite des ateliers des ateliers et coulisses, à la manufacture des Gobelins : Mardi 20 mars 2018, **participation : 13,00 €**

Visite guidée « Artisanat et Tradition » à Troyes : Mardi 10 avril 2018, **participation : 58,00 €**

Déjeuner dansant à « La Guinguette des Pêcheurs », à Rieux : Mardi 29 mai 2018, **participation : 54,50 €**

Visite guidée « Une région d'impressions » à Giverny : Mardi 26 juin 2018, **participation : 63,00 €**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6- Séjours des retraités – Année 2018

Organisation des séjours en direction des retraités : une croisière en ALLEMAGNE (7 jours / 6 nuits), du 17 au 23 juin 2018, séjour à TÉNÉRIFE aux Canaries (8 jours / 7 nuits), du 7 au 14 septembre 2018, séjour à l'ILE DE RÉ (Charentes Maritimes) (8 jours / 7 nuits) du 9 au 16 juin 2018.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7- Fixation de la participation au bal de la semaine bleue à la salle Gérard Philippe

FIXE la participation des retraités au Bal la Semaine Bleue, salle Gérard Philippe, pour les habitants hors commune à 12 €, entrée gratuite pour les Génovéfains.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8 -Attribution de subventions communales dans le cadre de projets d'écoles - Année scolaire 2017-2018

DECIDE de fixer les subventions relatives à divers projets d'écoles de la Ville pour un montant total de **4 300,00 €**, de la manière suivante :

PROJETS DIVERS :

ECOLES MATERNELLES	ECOLES ELEMENTAIRES
YOURI GAGARINE = 600.00 €	YOURI GAGARINE = 850.00 €
LOUIS PERGAUD = 550.00 €	ROMAIN ROLLAND = 800.00 €
JEAN MACE = 500.00 €	
DENIS DIDEROT = 1000.00 €	

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9 -Classes de découverte participation des familles aux frais de séjours - Année scolaire 2017/2018

FIXE ainsi qu'il suit, selon leurs ressources, la participation des familles aux frais de séjour en classe de découverte pour l'année 2018. Une réduction de 50 % du montant de la participation sera accordée pour le 2ème enfant d'une même famille, la même année dans le même type de séjour.

AUTORISE le Maire à signer les diverses conventions avec les différents prestataires pour les classes de découverte de l'année 2017/2018.

ALLOUE en vertu de l'arrêté du 06 mai 1985 fixant une indemnité allouée aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte d'un montant de 11.33 € par jour.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10 -Ajustement de la carte scolaire

DIT que le groupe scolaire Tony Lainé ne dépend plus du secteur commun « Pergaud / Lainé/ Diderot » (allée Rosa Luxembourg, Route de Corbeil : impaire à partir du n°241, Rue de la Comtesse du Luart, Rue des Tirailleurs, Rue du Caporal L

Auguste Bouland, Rue Léo Lagrange : paire de 36 à la fin, Rue Louise Michel, Rue Lucie Aubrac, Rue Odile Arrighi Roger, Sente Edith Cavell, Sente Louise de Bettignies, Sente Olga Bancic, Sente Sabine Zlatine, Venelle Bertie Albrecht, Venelle Germaine Tillion, Venelle Marie Madeleine Fourcade)

DIT que le secteur commun Pergaud / Diderot intègre la rue Lucie Aubrac.

DIT que le groupe scolaire Gagarine ne dépend plus du secteur commun « Gagarine / Diderot / Macé » (Avenue de la Liberté : paire de 2 à 26, rue Abraham Lincoln, Rue du Pasteur Martin Luther King, Rue Frédéric Joliot Curie : paire de 2 à la fin, rue Julian Grimau, Rue Montesquieu, Rue René Descartes, Rue Voltaire)

DIT que les rues suivantes sont modifiées en secteur commun pour les maternelles Etang / Vaillant Couturier :

- Avenue Gabriel Péri
- Rue Pasteur
- Rue de la Concorde
- Rue Parmentier : côté pair du n°1 au 22 et côté impair du n° 1 au n°19
- Rue Victor Hugo : côté impair du n°1 au 19 et côté pair du n° 1 au 22
- Route de Corbeil : côté pair du n°70 au n°92

DIT que le périmètre scolaire de Joliot Curie et Jean Jaurès intègre la rue suivante :

- Rue de la Mare au Chanvre

DIT que le périmètre scolaire de Paul Vaillant Couturier intègre la rue suivante dans son intégralité :

- Rue Paul Vaillant Couturier

DIT que le périmètre scolaire reste inchangé pour le reste des écoles élémentaires et maternelles de la ville.

DIT que le secteur scolaire est fixé tel qu'il figure ci-dessus et qu'il entrera en vigueur dès janvier 2018.

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki)

11 - Ouverture de crédits en investissement pour 2018 budget principal

AUTORISE l'ouverture des crédits d'investissements nécessaires pour engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées ci-dessous, jusqu'au vote du budget primitif :

Chapitre		Crédits ouverts en 2017	Plafond d'ouverture anticipée des crédits pour l'année 2018	Autorisation d'ouverture anticipée des crédits pour l'année 2018
20	Immobilisations incorporelles	153 562,20	38 390,55	-
21	Immobilisations corporelles	9 214 376,24	2 303 594,06	1 600 000,00
23	Immobilisations en cours	26 598,00	6 649,50	-
total		9 394 536,44	2 348 634,11	1 600 000,00

DIT que ces sommes seront inscrites dans le budget primitif 2018.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 4 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

12 – Autorisation de versement des subventions aux associations avant le vote du budget 2018

AUTORISE M. le Maire à mandater les acomptes alloués aux associations avant le vote du budget primitif 2018.

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour et 4 abstentions (M. Lamaoui, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

Mme Lelu-Valnot ne prend pas part au vote en qualité de président de Renaissance et Culture

13 -Budget supplémentaire 2017 du Centre Médico Psycho Pédagogique

Le budget supplémentaire 2017 du Centre Médico Psycho Pédagogique s'équilibre en **APPROUVE** le budget supplémentaire 2017 du Centre Médico Psycho Pédagogique, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

- Section d'exploitation	- 3 071,54 €
- Section d'investissement	34 583,94 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14 - Transmission au conseil municipal du second avis de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la saisine de la SFIL

DONNE ACTE de la transmission par le Maire au Conseil Municipal de l'avis de la Chambre régionale des comptes en date du 29 novembre 2017.

15 – Décision modificative n°3 du budget 2017

ADOpte par chapitre, pour la section de fonctionnement, équilibrées en dépenses et en recettes, la décision modificative n°3 de la Commune pour l'exercice 2017, laquelle est arrêtée ainsi qu'il suit :

Recettes de fonctionnement

Chapitre		budget 2017	DM n°3	total
78	Reprises sur amortissements et provisions	610 000,00	2 449 081,75	3 059 081,75
TOTAL			2 449 081,75	

Dépenses de fonctionnement

Chapitre		budget 2017	DM n°3	total
66	Charges financières	2 372 034,03	2 449 081,75	4 821 115,78
TOTAL			2 449 081,75	

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 4 abstentions (Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Godar, M. Zlowodzki) 3 contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

INFORMATION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a décidé d'un commun accord avec Madame le Maire de Saint-Michel sur Orge et l'agent, de modifier provisoirement la quotité de mise à disposition de Madame Isabelle LEGRELLE, Cadre de Santé employée par la Ville de Saint-Michel sur Orge, afin d'exercer les fonctions de Coordinatrice de la Petite Enfance au sein de nos services et de la porter à 75% pour 4 mois (au lieu de 50%) du 1^{er} janvier 2018 au 30 avril 2018.

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois prendra en charge la rémunération et les charges sociales à hauteur de 75%.

A compter du 1^{er} mai 2018, la répartition sera ramenée à 50% comme actuellement

La présente information est faite dans les conditions prévues par le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

La séance est levée à 22h35.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 21 Décembre 2017

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération